

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 AVRIL 2021**

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Amandine PARSY, Françoise ROSTOUCHER, et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Allann D'ETTORRE ; Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER

ABSENTS : Madame Immacolata REVERTE donne pouvoir à Cecile JOURDAIN, Monsieur Sébastien PELUD donne pouvoir à Cyril PELUD ; Annick MATTIA

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAITRE.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 18-02-2021.

Approuvé à l'unanimité (14voix)

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le « budget principal » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 500 915,63 €
- un excédent d'investissement de 61 729,87 €
- soit un excédent de clôture total de 562 645,50 €

Le « budget annexe « des Marronniers » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 37 929,84 €
- un résultat d'investissement de 9 471,00 €,
- soit un excédent de clôture total de 47 400,84 €

Le budget annexe de « l'assainissement » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 21 867,27 €
- un excédent d'investissement de 175 229,19 €
- soit un excédent de clôture total de 197 096,46 €

Les comptes de l'année 2020 font donc ressortir un excédent global de clôture de 807 142,80€. Le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier d'AMBERIEU-EN-BUGEY est approuvé à l'unanimité (14 voix)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le compte administratif 2020 présenté par Madame le Maire et identique au compte de gestion est approuvé à l'unanimité (13 voix) et en l'absence du vote de Mme le Maire.

4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2021 qui pourrait s'établir comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	946 157,63 €	602 882,50 €
Budget annexe « MARRONIERS »	45 329,84 €	42 800,84 €
Budget annexe « ASSAINISSEMENT »	64 769,27 €	202 883,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix), adopte le Budget Primitif 2021 tel qu'il est présenté ci-dessus.

5. FIXATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

- 8,40 % pour la taxe d'habitation,
- 15,86 % pour la taxe foncière (bâti),
- 67,01 % pour la taxe foncière (non bâti).

Elle ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021, hormis celles des résidences secondaires. La commune ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 13,97%, sera ajouté à celui de la commune. La commune a la possibilité de faire évoluer ce nouveau taux de 29,83% de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Madame le maire propose une augmentation de 1% du TFPB. Elle propose de ne pas augmenter le taux d'imposition pour la TFPNB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14voix) :

- DECIDE d'augmenter le taux d'imposition de la TFPB pour 2021,
- DECIDE de ne pas augmenter le taux d'imposition de la TFPNB pour 2021,
- VOTE les taux ci-après :
 - 30,13 % pour la taxe foncière (bâti),
 - 67,01 % pour la taxe foncière (non bâti)

6. SOUSCRIPTION A UN ABONNEMENT ANNUEL A L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Madame le Maire, présente l'application Mobile Panneau Pocket pour informer les habitants (qui pourront le télécharger) de l'actualité de la commune et des commune environnante.

Madame le Maire propose de souscrire à ce service utilisé actuellement par plus de 5 000 communes et 80 intercommunalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS approuve la souscription à l'offre PanneauPocket pour un abonnement annuel de 130,00 € TTC.

7. PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN SUR LES EXERCICES 2014 A 2019

Madame le maire indique que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a rendu ses observations définitives concernant la gestion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) sur les exercices 2014 à 2019.

Ce rapport est consultable et téléchargeable sur l'Intranet de la CCPA et sur le site de la CRC Auvergne Rhône-Alpes : [Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à Chazey-sur-Ain | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](http://Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à Chazey-sur-Ain | Cour des comptes (ccomptes.fr))

Au terme du débat, le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019 et de la réponse écrite du président qui l'accompagne
- DONNE ACTE au Maire que la communication dudit rapport a fait l'objet d'un débat.

8. REGULARISATION EMPRISE DOMAINE NON CADASTRÉ : CESSION DE 14 M² A LA SCI CHARLENE POUR LA PARCELLE CADASTREE AC 110

Actuellement, une parcelle non cadastrée se situant à proximité de la parcelle AC 110 (propriétaire de la SCI CHARLENE, Madame le maire précise que la commune n'a jamais agi en tant que propriétaire de cette courette non cadastrée de 14 m². Suite à la rénovation du plan cadastral, une erreur est apparue, vraisemblablement suite à l'élargissement de la route départementale (actuelle RD5).

La commune souhaite régulariser cette situation sans frais, profitant de cette procédure de division de propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (14 voix) la régularisation.

9. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX (SALLE POLYVALENTE, EGLISE, ET LOCAL DE FOOTBALL) BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, il convient d'attribuer les marchés de travaux (lots n°01 à 08) pour la dernière phase.

Une consultation a été lancée sous forme d'une procédure adaptée, La date limite de remise des offres a été fixée au 15 mars 2021 à 12h00.

A l'issue, il a été décidé d'engager des négociations et de demander une confirmation sur les dates de début d'intervention des entreprises, puis il est réalisé un second tour de consultation sur le lot 3 et le lot 7.

Madame le Maire donne lecture en séance du rapport d'analyse des candidatures et du rapport d'analyse des offres, établis par la société COSINUS, Maîtrise d'Œuvre.

le Conseil Municipal à l'unanimité (14 Voix) :

- DECIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

N° de lot	Intitulé lot – Entreprise retenue	Montants HT du lot en €
01	Terrassement et VRD – SOCATRA TP	38 852,00 €
02	Gros œuvre - ERRIGO	31 498,80 €
03	Charpente Zinguerie – David PACCLOUD	12 657,30 €
04	Menuiseries– DE SA SERRURERIE	22 579,00 €
05	Plâtrerie Menuiserie int – SALVI IOSTI	10 022,10 €
06	Carrelages – SERRANO CARRELAGE	3 287,50 €
07	Electricité– CASELLA	13 695,00 €
08	Ventilation Plomberie – BOURDON PLOMBERIE	13 800,00 €
Total lots		146 391,70 €

-AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

- SOLLICITE auprès de la CCPA, dans le cadre du Fonds de concours, une subvention au taux le plus élevé possible afin d'aider la commune dans le financement de cette opération.

10. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT LES MARRONNIERS. BUDGET ANNEXE « MARRONNIERS »

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux les marchés de travaux (lots n°01 à 08) ont été attribués (voir délibération n°2021-14 du 09 avril 2021).

Il appartient de distinguer ici les lots attribués pour l'accessibilité du Restaurant les Marronniers, sachant que les modalités de procédure du marché public sont les mêmes que celles mentionnées dans la délibération n° 2021-14.

le Conseil Municipal à l'unanimité (14 Voix) :

- DECIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

N° de lot	Intitulé lot – Entreprise retenue	Montants HT du lot en €
01	Terrassement et VRD – SOCATRA TP	950,00 €
05	Plâtrerie Menuiserie int – SALVI IOSTI	2 690,20 €
06	Carrelages – SERRANO CARRELAGE	665,00 €
07	Electricité– CASELLA	3 830,00 €
08	Ventilation Plomberie – BOURDON PLOMBERIE	4 100,00 €
Total lots		12 235,20 €

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- SOLLICITE auprès de la CCPA, dans le cadre du Fonds de concours, une subvention au taux le plus élevé possible afin d'aider la commune dans le financement de cette opération.

11. Questions diverses.

Consommation électricité élevée dans certains bâtiments : Les consommations paraissent élevées dans certains locaux d'associations. Un point a été fait avec les associations concernées.

Chemin de la rochette : Attente de devis de bureaux d'étude afin de trouver la solution technique pour renforcer le chemin au droit du réservoir et ensuite il faudra trouver un partenariat avec le SIERA pour le renforcement de celui-ci.

Stagiairisation sur le poste de secrétaire à 12h hebdomadaires : à compter du 09 mai 2021, Mme Géraldine CARPENTIER sera stagiaire sur le poste qu'elle occupe actuellement en CDD.

Fin du conseil à 22h20.

